

SGPA CGT-Culture, SUD Culture-Solidaire, SNAC-FSU, CNT-CCS

Négociation du préavis grève INRAP au ministère de la culture : De vraies avancées... sur le papier ???

La réunion de négociation du préavis de grève au ministère de la Culture, s'est tenue en présence du sous-directeur de l'archéologie (Benoit Kaplan) du chef du bureau des opérateurs (François Jourdan) du président de l'Inrap (Dominique Garcia) et du Directeur général Délégué (Daniel Guérin)

Pendant deux heures de réunion tendue, le directeur général délégué a pris un certain nombre d'engagements

Il n'y aura plus de procédure de licenciement pour non-réintégration (au retour des congés sans solde)

Il n'y aura plus de licenciement dans les cas de procédures de reclassement (y compris pour notre collègue Géraldine Faupin)

Des licenciements pourront bien être opérés s'ils sont demandés par écrit par les agents concernés

Pour les seuls CDD en cours de contrat, une régularisation sera faite leur garantissant une résidence administrative au plus proche de leur domicile conformément à la DG119

...à confirmer rapidement

Au final le directeur général délégué s'est également engagé à transmettre un relevé de décisions par écrit... au président de l'institut qui « s'il le souhaite » le transmettra... au ministère

Il ne faut pas minimiser ses engagements. Cela concerne des dizaines de nos collègues et leur application peut contribuer à atténuer quelque peu le climat de terreur et de sidération qui règne actuellement dans notre institut. Il est également clair que ses engagements ont été obtenus par l'unité syndicale d'une part et par la mobilisation sous toutes ses formes des collègues de toute la France

Il est clair que nous attendons leur confirmation par les actes et en tout état de cause par la communication du relevé de décisions. Il serait plus que suspect que celui-ci ne nous parviennent pas rapidement.

L'intersyndicale suspend toute participation aux instances tant que ce relevé ne nous est pas parvenu.

Pour le reste...

La direction refuse de revenir sur les décisions passées que cela concerne les licenciements, les mutations, les régularisations des résidences administratives des CDD qui ne sont plus sous contrats

Les autres sujets du préavis concernant principalement l'emploi et la rémunération sont renvoyés à une négociation ultérieure.

L'intersyndicale est également longuement intervenue sur la nécessité d'en finir avec **la brutalité du « management » par la terreur** de la direction qui part du sommet et qui a elle tendance à ruisseler et atteindre l'ensemble de la chaîne hiérarchique.

« Afin de rétablir les faits », au vu des avancées obtenues mais aussi de l'ensemble des refus qui nous ont été opposés et des sujets en suspend. L'intersyndicale a décidé de maintenir le préavis de grève du 16 au 31 octobre afin de permettre aux collègues de l'Inrap : de se prononcer dans les AG sur les suites à donner au mouvement et de mener toutes formes d'actions qu'ils auront décidé ensemble.

Sachons leur rappeler que l'Inrap... c'est nous !

Paris, le 11 octobre 2018